



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Le réseau
de transport
d'électricité

Éoliennes en mer en Bretagne Nord Ouest

Du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024 s'est tenu un débat public portant sur la mise à jour des stratégies de façade maritime dont la façade Nord Atlantique Manche Ouest (NAMO) et sur la planification de l'éolien en mer. La décision ministérielle du 17 octobre 2024 acte le lancement à venir d'une procédure de mise en concurrence pour un projet d'éoliennes en mer d'environ 2 GW en Bretagne Nord Ouest (BNO) situé au sein de l'ellipse dite BNO (pouvant intégrer des zones complémentaires limitrophes).

Voir décision du 17 octobre 2024



La localisation

Au sein de cet espace, une zone d'étude et de concertation de 350 km² a été identifiée par les services de l'État et présentée aux acteurs locaux (élus, pêcheurs professionnels, acteurs de la mer et du littoral), dans le cadre des concertations en cours. Cette zone, compatible avec les enjeux de défense, évite :

- au Nord, une zone tampon nécessaire à la sécurité de la navigation maritime ;
- au Sud, une bande littorale à enjeux paysagers les plus forts et à enjeux pour les pêches côtières, située à 16 km de l'Île-de-Batz et à 18 km du continent ;

- à l'Est, des enjeux associés à la réserve naturelle nationale des Sept-Îles ;
- à l'Ouest, un secteur peu propice à la valorisation énergétique et à fort impact paysager.

D'ici à début 2026, cette zone doit être incluse par l'État dans une procédure de mise en concurrence (dite appel d'offres n° 10) qui vise à attribuer la zone de projet à un ou des développeur(s) pour la conception, la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc.

Zone propice soumise au débat public du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024

Zone indicative de poursuite de la concertation de la décision ministérielle du 17 octobre 2024

Zone d'étude et de concertation de 350 km²

Zone indicative d'étude pour le raccordement RTE

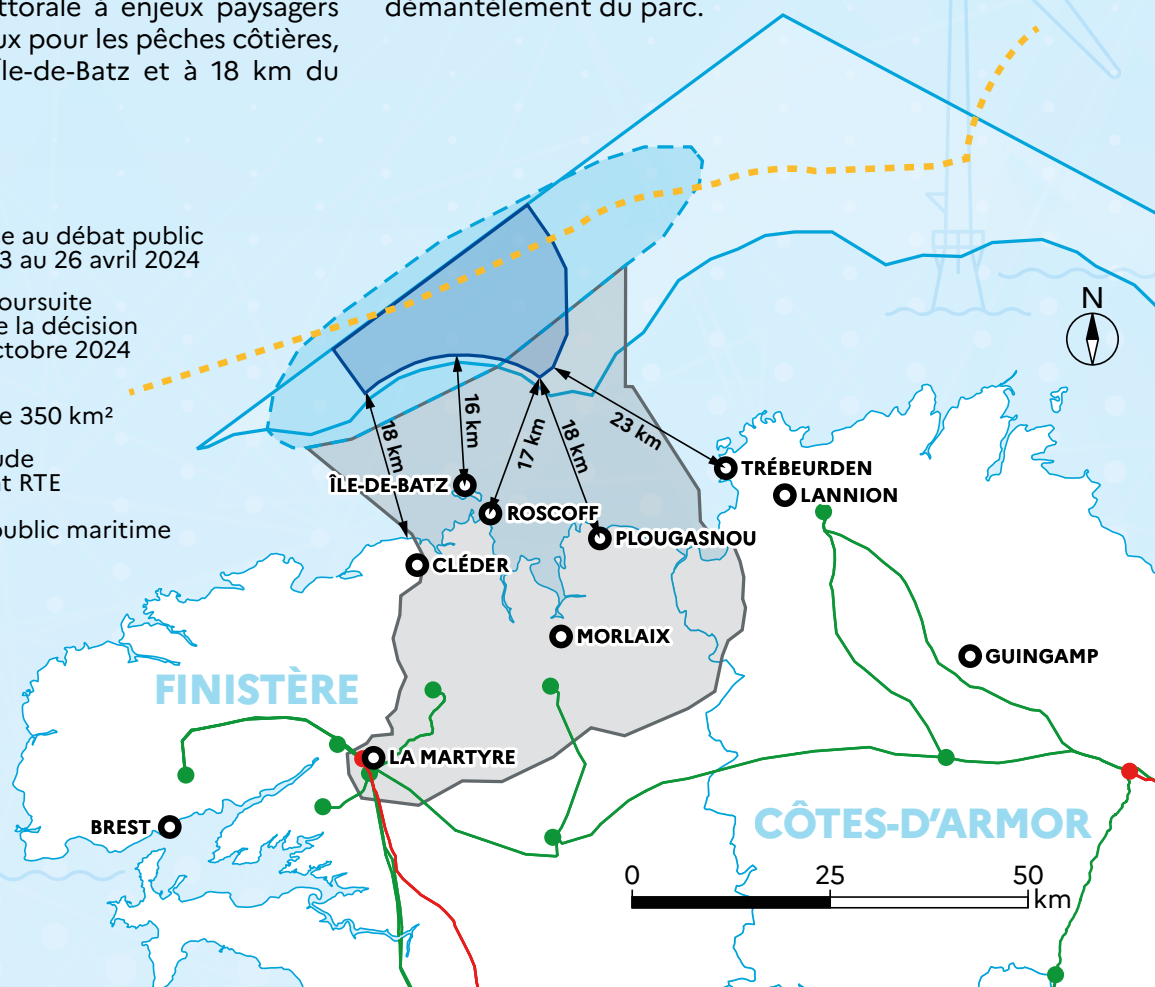
Limite du Domaine public maritime

Liaisons 225 kV

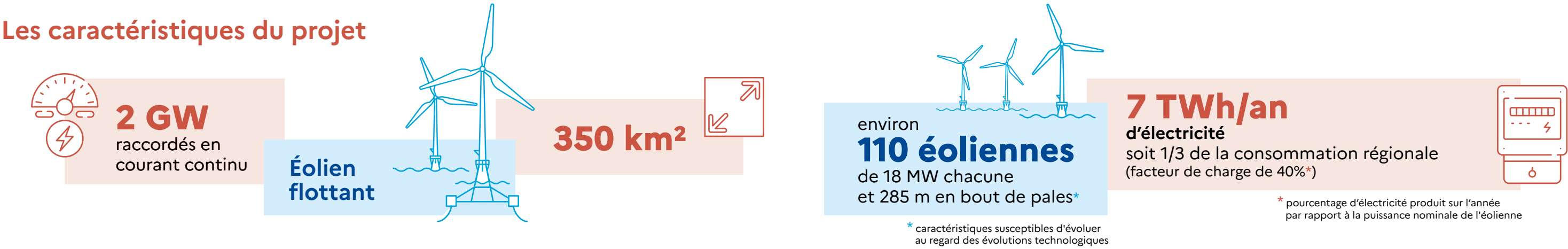
Liaisons 400 kV

Postes 225 kV

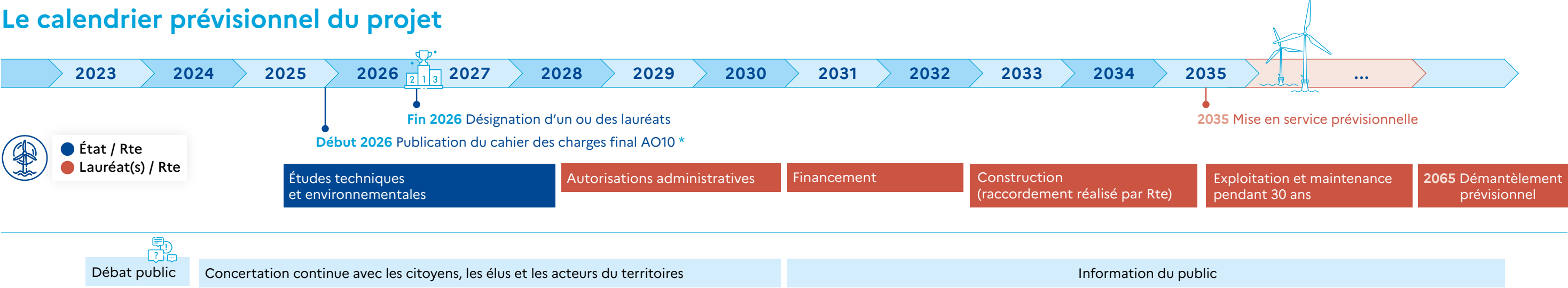
Postes 400 kV



Les caractéristiques du projet



Le calendrier prévisionnel du projet



* Sous réserve de l'adoption de la programmation pluriannuelle de l'énergie

Les études préalables réalisées par l'État et Rte

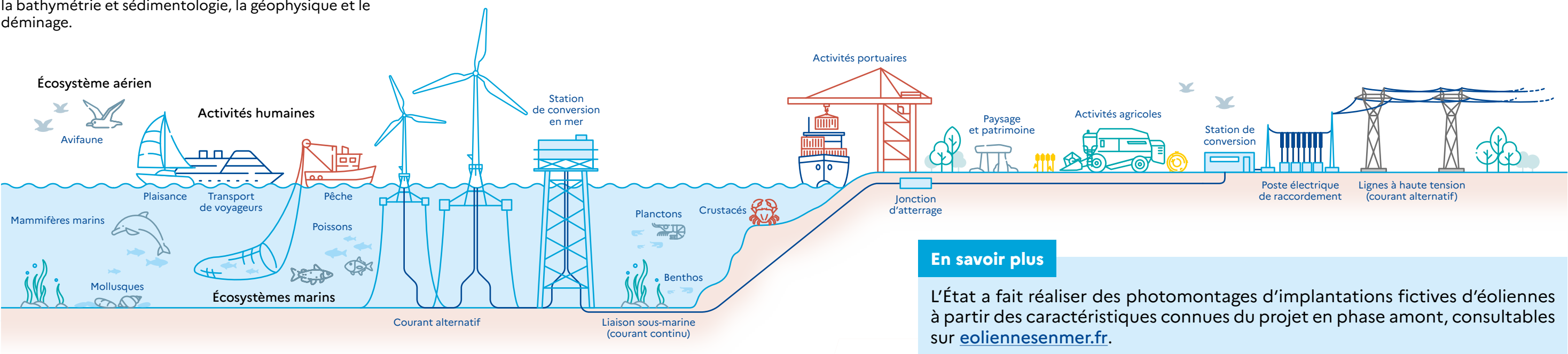
L'État réalise des études techniques et l'état initial de l'environnement sur la zone d'étude de 350 km² (Rte se chargeant la zone du raccordement) en amont de l'étude d'impact qui sera produite par le ou les lauréat(s) du projet et Rte.

Les études techniques portent sur le gisement éolien, la bathymétrie et sédimentologie, la géophysique et le déminage.

L'état initial de l'environnement (EIE) est composé d'une étude bibliographique qui permet de déterminer les enjeux de la zone et les besoins de connaissance. Cet état de l'art permet de définir les campagnes devant être menées en mer et à terre pour combler ces lacunes.

Ces études portent sur :

- le milieu physique, le milieu biologique et l'ensemble de l'écosystème en place ;
- le paysage et le patrimoine sous-marin et terrestre ;
- les activités humaines en mer (pêches professionnelles, transports passagers et fret, plaisance, extractions de granulats...) et à terre.



Les objectifs nationaux de transition énergétique

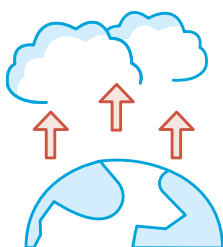
L'éolien en mer possède de nombreux atouts : une faible intensité carbone, des coûts compétitifs, une grande productivité et un potentiel conséquent en France.

Dans le but d'atteindre ses objectifs de décarbonation et ainsi de respecter l'Accord de Paris, la France a engagé une électrification massive des usages. À cet effet, la France doit rapidement développer les énergies renouvelables dont l'éolien en mer.

Le déploiement de nouvelles capacités de production d'énergie se fait selon les objectifs fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), adoptée par décret. Révisée tous les cinq ans, elle détermine la trajectoire du mix énergétique national pour les dix prochaines années.

Dans l'attente de la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie, la France prévoit le déploiement d'une puissance installée de plus de 45 GW en 2050.

Les objectifs de la France pour la transition énergétique fixés par la loi (en cours de révision)

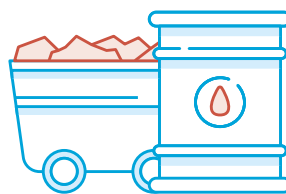


**Baisse de 40 %
d'émissions de gaz
à effet de serre
entre 1990 et 2030**

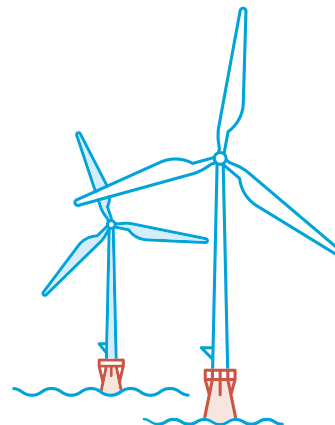
Neutralité carbone
d'ici 2050



**Baisse de 50 %
de la consommation
finale d'énergie
entre 2012 et 2050
et -20 % d'ici 2030**



**Baisse de 40 %
de consommation
d'énergie fossile
d'ici 2030
par rapport à 2022**



**En 2030 : 33 % de
renouvelable dans
la consommation
finale d'énergie**

Sources : Programmes pluriannuels de l'énergie (PPE), Loi transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), Loi énergie-climat (LEC).



Pour approfondir et recevoir la newsletter

Rendez-vous sur eoliennesenmer.fr, page Bretagne Nord Ouest, et inscrivez-vous pour recevoir le bulletin d'information sur le projet.

Pour nous contacter

memr.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr

Pour contacter les garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public

karine.besses@debat-cndp.fr

marc.difelice@garant-cndp.fr